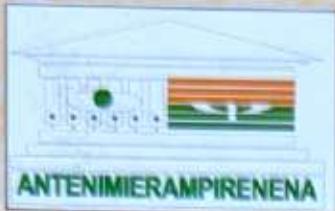


SIRMI  
AN



ECHOS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE MALGACHE • Février 2008 • NUMÉRO 07

# AKO n'ny ANTENIMIERAMPIRENENA MALAGASY



Laharana : 07



**Le comité du bulletin 'Akon'ny Antenimierampirenena'**

(de gauche à droite, de bas en haut)

RASOANJAHARY Odette, RASOARIFENOMAZAVA, ANDRIANARIVO R. Robson, RAKOTOARIVELO Mamy, RAKOTOVAO Hanta, RANDRIAMAHAMBOU RAMANANA Mampody, VETSE, RATSIMBA Andrianaivo Mamy, BALAVA Jean, RATOVOARISOA Guillaume, FROGE, RANDRIANJARA Pape

# SOMMAIRE

## EDITORIAL

### L'INVITE DE « AKO »

- Maître Jacques SYLLA, Président de l'Assemblée nationale ..... 3

## ACTIVITES PARLEMENTAIRES

- La session spéciale du 23 octobre 2007 ..... 5
- Kabary fanokafana ny fotoam-pivoriana manokana  ..... 8
- Constitution des groupes parlementaires et des commissions permanente ..... 11
- A new legislature, a new look  ..... 13
- Liste des projets de Loi adoptés, session budgétaire 2007 ..... 14
- Fotoana manetriketrika ho an'ny Solombavambahoaka  ..... 16
- Fandraisam-bahiny nataon'Andriamatoa Jacques SYLLA, Filohan'ny Antenimierampirenena  ..... 17
- Les missions parlementaires ..... 21

## ANALYSE ET REFLEXION

- Les orientations générales de la loi de finances 2008 ..... 22
- Evolution du droit des affaires à Madagascar ..... 25

## DIVERS

- La visite de l'Union Européenne-ACP à l'Assemblée nationale de Madagascar ..... 27
- Les travaux de réhabilitation ..... 28

## AKON' NY ANTENIMIERAMPIRENENA MALAGASY Echos de l'Assemblée nationale Malgache

### Bulletin de liaison de l'Assemblée nationale

**Siège :** ANTENIMIERAMPIRENENA MALAGASY  
BP 704 Tsimbazaza – Antananarivo  
Tél : 261 20 22 611 75  
Email : poste@assemblee-nationale.mg  
Site web : www.assemblee-nationale.mg

**Directeur de publication :**  
SYLLA Jacques Hugues, Président de l'Assemblée nationale

**Rédacteur en Chef et administration générale :**  
RAKOTOARIVELO Mamy, Questeur chargé du budget, de l'administration et du personnel

**Réalisation et impression :**  
SNIC  
Tirage : 1500 exemplaires  
Dépot légal : n° 13/06/08

### Comité du bulletin :

BOTOU Ghislain Pascal Brizard  
ANDRIANARIVO R. Robson  
RANDRIAMAHAFANJARY A. Calvin  
RANDRIANJARA Papay J. Bosco  
RATSIMBA Andrianaivo Mamy  
RASOARIFENOMAZAVA  
BALAVA Jean  
RAKOTOVAO Hanta  
RANDRIAMAMPIONONTSOA Lantonirina  
RAMANANA Mampoly  
RAKOTOARISON Adrian Braun  
RAMANGASON Iharantsoa Zoëla  
ANDRIAMAHAZOSOA Elia Headman  
RATOVOARISOA Guillaume  
RASOANJAHARY Odette  
VETSE  
FROGE  
RAFENOMAZAVA Roby Leonardon

*Les points de vue exprimés dans ce bulletin n'engagent que leurs auteurs*

# Editorial



Mamy RAKOTOARIVELO, Questeur chargé du budget,  
de l'administration et du personnel,  
Rédacteur en Chef et administration générale

de la loi de finances 2008. Vous serez également à même de connaître les différentes missions parlementaires et les sujets qui sont concernés.

L'année 2008 étant considérée comme une année de travail, l'institution ne compte pas rester en simple spectateur. A part le rôle déjà dévolu par la Constitution, l'Assemblée nationale est aussi un endroit privilégié des rencontres interpersonnelles, de dialogue et d'échanges d'idées.

L'ouverture au monde nous propulse devant un fait, celui de suivre l'évolution des progrès connus au niveau mondial. Les députés auront ainsi le devoir et la capacité d'avoir les compétences requises afin de mieux adapter les lois aux impératifs de la réalité. Nous pensons qu'à cette échelle-là, l'Assemblée nationale malgache est prête à aider les citoyens malgaches à s'épanouir, à s'ouvrir à des horizons pleins de défis. Car une fois votée, une loi ne demeure plus au stade de simple texte, elle prend une dimension humaine.

Bonne lecture !

**Mamy RAKOTOARIVELO**  
Rédacteur en Chef

# L'INVITÉ DE AKO

«AKO» se réjouit aujourd'hui de recevoir, dans sa rubrique l'invité, une personnalité bien connue de ses lecteurs aussi bien nationaux qu'internationaux.

Avocat de formation, marié, père de quatre enfants, Maître Jacques Hugues SYLLA, puisque c'est de lui dont il s'agit, est actuellement Député à l'Assemblée nationale, élu dans le District de Sainte Marie, région Analanjirofo, sous la bannière du Parti Tiako I Madagasikara (TIM).

Ancien ministre des Affaires Etrangères, dans le milieu des années 90, trois fois élu Député, Maître Jacques SYLLA est, dans l'histoire de notre République, le premier à avoir été Premier Ministre, Chef de gouvernement, avant d'occuper le poste de Président de l'Assemblée nationale. Un parcours politique assez particulier qui mérite d'être souligné.

Le Président Jacques SYLLA a bien voulu accepter de répondre aux questions de «AKO» dans sa septième livraison, mais qui est aussi la première de la présente législature.



Maître Jacques SYLLA, Président de l'Assemblée nationale

## Interview

### ECHOS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE (AKO) :

Monsieur Le Président, «AKO» vous adresse ses vives félicitations pour votre élection à l'Assemblée nationale, ainsi qu'à votre élection par vos pairs, en qualité de Président de cette institution législative. C'est la première fois dans l'histoire de notre pays, qu'un ancien Premier Ministre, Chef de Gouvernement, passe de l'Exécutif au Législatif pour

devenir Président de cette Institution. Comment expliquez-vous ce parcours ?

### Jacques SYLLA (J.S.)

Je vous remercie pour vos félicitations. Pour répondre à votre question, il y a lieu d'apporter une petite précision, pour signaler que j'ai été Ministre des Affaires Etrangères. J'ai été également, comme vous venez de l'indiquer, Premier Ministre Chef de gouvernement. Et avant d'être dans l'un et dans l'autre poste, j'ai été Député. Je dirai plutôt qu'il s'agit

là d'un parcours logique. Les fonctions du Législatif et celles de l'Exécutif sont des fonctions complémentaires et intimement liées. Le Législatif vote les lois que l'Exécutif met en application, laquelle application est contrôlée par le Législatif.

### AKO :

Nous venons d'entamer une nouvelle Assemblée nationale, avec un nouveau mode de travail, avec une forte proportion de nouveaux Députés.

Monsieur Le Président, en quoi consistent les innovations dans cette nouvelle Assemblée ?

### J.S. :

La Constitution révisée du 4 avril 2007 a engendré un certain nombre d'innovations sur la structure et le fonctionnement de l'Assemblée nationale, ainsi que sur la mission des Députés. Ces modifications touchent, entre autres, la durée de chaque session qui est ramenée de quatre vingt dix jours maximum, à soixante jours (Cf. Article 72, alinéa 1 de la Constitution). Modification également du nombre des Membres du Bureau Permanent : 7 actuellement au lieu de 9 précédemment. Autres innovations encore, le nombre de Députés qui est ramené de 160 à 127, le nombre et la dénomination des Commissions Permanentes ont été modifiés : 12 Commissions ramenées à 8, en conformité avec les 8 engagements du MAP (Madagascar Action Plan), et le Rapporteur Général de la Commission de Finances qui est devenu membre du Bureau Permanent dans la présente Législature.

**AKO :**

**La Loi de Finances 2008 a été votée par une écrasante majorité à l'Assemblée nationale : 109 sur 110 votants et une seule abstention. Comment trouvez-vous cette adoption de la Loi de Finances 2008 ?**

**J.S. :**

Le vote de la loi de Finances 2008 traduit la volonté des Députés de collaborer avec le Gouvernement. Nous aidons avant de contrôler. Et je sais que cette opportunité pour les remercier très chaleureusement. Par ailleurs, cela m'encourage à m'engager encore davantage dans l'accomplissement de ma mission en tant que Président de l'Assemblée nationale de mon pays.

**AKO :**

**Les réalisations à l'Assemblée nationale depuis le début de la présente législature. (Travaux législatifs, travaux logistiques)**

**J.S. :**

Vous savez, le début de la présente législature a coïncidé avec la période de la session budgétaire. De ce fait, la tâche majeure et prioritaire qui incombait aux Députés était, naturellement, les débats sur

la Loi de Finances 2008. Une fois que le Bureau Permanent et les Commissions Permanentes, ainsi que les groupes parlementaires ont été mis en place, nous sommes passés au processus de vote de la Loi de Finances 2008. Ensuite nous avons procédé au vote d'autres projets de loi. En tout nous en avons voté 18.

**L'Assemblée nationale doit absolument s'intéresser à la politique du développement.**

Nous avons également engagé des travaux de réhabilitation du Palais de l'Assemblée nationale dont la vétusté du bâtiment a nécessité de gros travaux. Le Centre d'accueil a aussi été réhabilité et équipé. Il a fallu donner un ordre de priorité dans les travaux, compte tenu des moyens financiers disponibles. En outre, nous avons mis en œuvre une politique de bonne gestion au sein de l'Assemblée nationale.

**AKO :**

**Pouvez-vous nous parler de votre vision de la nouvelle Assemblée ?**

**J.S. :**

Il faut qu'elle ne soit pas seulement une Assemblée politique, mais également une Assemblée engagée davantage dans la politique du développement. C'est vrai que l'Assemblée nationale est un lieu de prédilection pour les débats politiques. Les parlementaires sont des femmes et des hommes politiques propulsés dans cette institution, grâce à des activités politiques. Ceci dit, ils ne devraient pas perdre de vue, pour autant, un autre aspect de la vie du pays, celui de l'économie qui conditionne le développement harmonieux d'une société. L'Assemblée nationale doit absolument s'intéresser à la politique du développement.

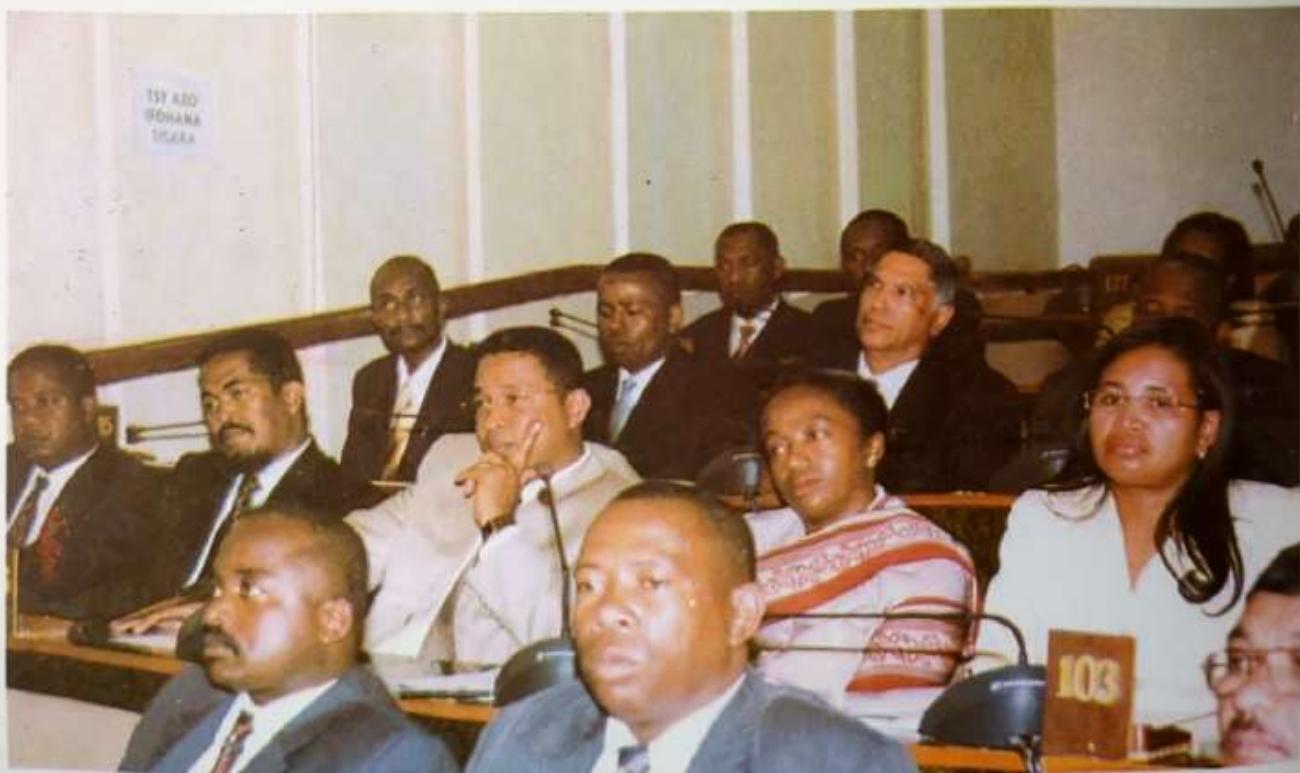
**AKO :**

**Le mot de la fin, Monsieur Le Président.**

**J.S. :**

Mes meilleurs encouragements à «AKO», afin qu'il puisse jouer pleinement son rôle d'information et de véritable courroie de transmission entre cette institution législative et les électeurs.

Propos recueillis par  
**Jean Bosco RANDRIANJARA**



Maître Jacques SYLLA, dans la salle des séances

# LA SESSION SPECIALE DU 23 OCTOBRE 2007

*Selon l'article 75 de la Constitution : « La nouvelle Assemblée nationale se réunit de plein droit en session spéciale le deuxième mardi qui suit la proclamation des résultats de son élection pour procéder à la constitution de son bureau ».*

**S**uite à la dissolution de l'Assemblée nationale par le Président de la République pour compter du 26 juillet 2007, les élections des nouveaux députés ont eu lieu le 23 septembre 2007, conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi organique n° 2002-004 du 26 septembre 2002 relative à l'élection des députés et stipulant «qu'en cas de dissolution de l'Assemblée nationale avant expiration de son mandat, les élections générales ont lieu trente jours au moins et soixante jours au plus après sa dissolution».

Par ailleurs, l'article 75 de la Constitution stipule que : «la nouvelle Assemblée nationale se réunit de plein droit en **session spéciale** le deuxième mardi qui suit la proclamation des résultats de son élection pour procéder à la constitution de son bureau». La Haute Cour Constitutionnelle a proclamé les résultats officiels le 13 octobre 2007 ; aussi, l'Assemblée nationale s'est-elle réunie en session spéciale le 23 octobre 2007.

Cette séance spéciale est dirigée par le bureau d'âge, c'est-à-dire par le plus âgé et par le plus jeune des députés. Le doyen d'âge, RATSIMBAZAFY Bary Jacobson a présidé la séance, assisté par le benjamin, RANAIVOSON Andrianavalona Pierrot qui remplit les fonctions de secrétaire.

Mais comme nous le savons, la Constitution a été révisée le 04 avril 2007. A cet effet, certains articles du Règlement Intérieur de l'Assemblée natio-



Le doyen d'âge, RATSIMBAZAFY Bary Jacobson

nale sont tombés en désuétude. Pour permettre à la nouvelle Assemblée de mettre en place ses organes, certaines dispositions du Règlement Intérieur ont été amendées en vue de les rendre conformes à cette Constitution révisée.

Les membres du Bureau

Permanent, objet de l'article 12 du Règlement Intérieur, au nombre de neuf auparavant sont réduits à sept, avec comme innovation l'entrée du Rapporteur Général au sein du Bureau Permanent. Ainsi, le Bureau Permanent est composé :



Le benjamin, RANAIVOSON Andrianavalona Pierrot



Vue partielle des officielles (au second plan)

- d'un Président ;
- de trois Vice-présidents ;
- de deux Questeurs ;

- d'un Rapporteur Général.  
Par ailleurs, le nombre et l'appellation des commissions per-

manentes subissent d'importantes révisions ; au nombre de douze (12) auparavant,



Une Député déposant son bulletin de vote dans l'urne

## ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES

l'article 40 du Règlement Intérieur amendé le réduit à huit (8), à savoir:

- Commission des Finances et de l'Economie : finances, économie, mines, commerce, industrie, artisanat, développement du secteur privé, tourisme ;
- Commission de la Gouvernance Responsable : décentralisation, juridique, défense et sécurité, relations internationales ;
- Commission des Infrastructures : travaux publics, énergie, transport ;
- Commission de l'Education : éducation, recherche, sport ;
- Commission du Développement rural ;

- Commission de la Santé, du Planning Familial et de la lutte contre le VIH/SIDA ;
- Commission de l'Environnement ;
- Commission de la Solidarité Nationale : culture, information et communication.

Après cette révision du Règlement Intérieur, le 24 octobre 2007, la nouvelle Assemblée a procédé à l'élection des différents membres du Bureau Permanent.

A l'issue des élections qui ont eu lieu séparément et au scrutin secret pour chacun des sièges à pourvoir, sont élus :

- Président de l'Assemblée nationale, Maître Jacques SYLLA ;

- Monsieur RAKOTOMALALA François Emile, 1er Vice-président ;

- Monsieur ZAFILAZA, 2ème Vice-président ;

- Monsieur TSITOHERY Avison André, 3ème Vice-président ;

- Monsieur RAKOTOARIVELO Mamy, 1er Questeur ;

- Madame RAHARIMAMPIONONA, 2ème Questeur ;

- Monsieur MAHAZAKA Clermont, Rapporteur Général. La session spéciale est close immédiatement après la mise en place des membres du Bureau de la nouvelle Assemblée.

Mamy RATSIMBA



Les membres du Bureau Permanent : (de gauche à droite, de bas en haut) Madame et Messieurs : TSITOHERY Avison André, ZAFILAZA, Jacques SYLLA, RAKOTOMALALA François Emile, RAHARIMAMPIONONA, MAHAZAKA Clermont, RAKOTOARIVELO Mamy.

# KABARY FANOKAFANA NY FOTOAM-PIVORIANA MANOKAN'NY ANTENIMIERAMPIRENENA, NATAON'ANDRIAMATOA RATSIMBAZAFY BARY JACOBSON, SOLOMBAVAMBHAOAKA ZOKIOLONA



Andriamatoa RATSIMBAZAFY Bary Jacobson, Solombavambahoaka zokiolona

Andriamatoa Praiminisitra, Lehiben'ny Governemanta,  
Andriamatoa Filohan'ny Antenimierandoholona,  
Andriamatoa Filohan'ny Fitsarana Avo momba Lalàmpanorenana,

Tompokolahy sy Tompokovavy hajaina,

Tsy sanatria "manora-tena toa voatango" akory ny'tenanay, raha toa mandray fitenenana mialoha ny rehetra, fa amin'ny maha-Zokiolona anay, sy amin'ny maha-Zandriolona anay ara-taona eo anivon'ireto Solombavambahoaka namana, dia voatendry araka ny Fitsipika anatin'ity Andrimpanjakana ity ny tenanay, mba handray fitenenana fohy amin'izao fanokafana ny fivoriana manokan'ny Antenimierampirenena izao.

Koa amin'ny anaran'ny Solombavambahoaka rehetra dia fifaliana sy voninahitra ho anay ny miarahaba anareo Filohan'ny Andrimpanjakana rehetra sy ireo olo-manan-kaja ambony, ary ny vahoaka tonga manatrika izao fotoam-panokafana ny fivoriana manokan'ny Antenimierampirenena izao.

Eto dia mitodika manokana amintsika Solombavambahoaka namana ny tenako. Aoka tsy hataontsika "ampatram-bary izany voninahitra an-tsobika" atolotra antsika izany, fa samy hahay hitandro sy hitazona izany toerana ametrahan'ny olona antsika izany.

Ekena ary fantatra mialoha fa tsy mora izany andraikitra izany, nefà tsy dia sarotra manao ahoana koa fa miankina amin'ny fahavononana : "tsy misy mafy tsy laity ny zoto". Isika rahateo matoa niroso, niera tamin'ny vahoaka dia efa ao ilay fahavononana ary tsy hiasa irery fa hifanampy sy hifameno. Izany dia hitarika antsika amin'ny fanomezana hasina sy lanja feno ity Andrimpanjakana misy antsika ity, izay tokony hahasaratiny ny Solombavambahoaka fatratra ary miainga amintsika ato anatin'ny rahateo aloha izany.

Samy manana ny fomba fijeriny ny tsirairay momba izany, saingy ny tiako hanaingâna antsika fotsiny dia tokony hohatsaralna sy hamplakarina hatrany ny hasin'ity Andrimpanjakana misy antsika ity, amin'ny alâlan'ny fomba fiasa sy fahavitrihana ary fandraisana andralkitra mihaja, milamina, mirindra sy mahitsy.

Manantena antsika ny vahoaka fa aza fitahina izy. Arahantsika maso tsara ny Fahefana Mpanatanteraka, toroantsika hevitra izy raha ilaina, ao anatin'ny flaraha-miasan'ny Solombavambahoaka sy ny Governemanta, ary tsy hadino ny fanaovana tatitra hatrany eny anivon'ny vahoaka.

Ho an'ny vahoaka indray kosa dia miangavy izahay mba hamakafaka tsara ihany koa lanareo manoloana ny fizaran'andraikitra eo amin'reo Andrimpanjakana isan-tokony sy ny Departemanta tsirairay avy eto amin'ny Firenena. Tokony ho hay tsara ny "manavaka ny randrana sy ny tana ivoho". Tsapa ihany mantsy Indraindray fa tsy mazava amin'ny olona ny maha-samy hafa ny Didy avoaky ny Fahefana Mpanatanteraka sy ny Lalâna avoaky ny Antenimierampirenena, ka raha sendra tsy azoazony ny didy avoaky ny Fahefana mpanatanteraka dia mahazo tsiny avy hatrany ny Solombavambahoaka, ary mipetraka foana ny fanontaniana hoe : "inona lhany izao ataon'ny Solombavambahoaka ao Tsimbazaza ao izao".

Ny anton'ny favorantsika androany dia ny fananganana ny Birao Maharitry ny Antenimierampirenena. Iaraha-mahalala fa andraikitra goavana no miandry izay ho mpikambana ao amin'izany Birao Maharitry izany ka ilaina ny fifantohantsika tsara, satria "ny lakana mila fivoy ary ny dia mila mpitarika". Andriamanitra anie hanampy sy homba antsika amin'izany.

Izay àry no ela, Tompokolahy sy Tompokovavy, hamarana ny lahateniko aho ka dia mirary soa sy fanambinana ho antsika rehetra, tsy ho solafaka omen-tehina, ho mamy hoditra, ho tiam-bahoaka ary ho ambinin-java-manasatra daholo anie isika.

Misaotra, Tompokolahy,

Mankasitraka, Tompokovavy.

## LAHATENY NATAON'ANDRIAMATOA JACQUES SYLLA, VOAFIDY HO FILOHAN'NY ANTENIMIERAMPIRENENA

Andriamatoa Solombavambahoaka Zokiolona,  
Andriamatoa Praiminisitra, Lehiben'ny Governemanta,  
Ramatoa sy Andriamatoa Minisitra isany,  
Ramatoa sy Andriamatoa Loholona isany,  
Ramatoa sy Andriamatoa Solombavambahoaka isany,  
Ramatoa sy Andriamatoa Mpanolotsaina Avo isany,  
Ianareo Tompon'andraiki-panjakana rehetra,  
Tompokolahy sy Tompokovavy hajaina.

Ny voalohan-teniko dia manolotra fisaorana sy fankasitrhana feno, eram-po sy eran-tsaina, ho antsika Solombavambahoaka jlaby, nametraka ny tenako ho Filohan'ny Antenimierampirenena.

Isaorana manokana ny Filohan'ny Antenimierampirenena teo aloha sy ny Birao Maharitry teo aloha ihany koa, izay nitarika ny asan'ity Antenimierampirenena ity nandritra ny fotoana elaela.

Isaorantsika manokana ihany koa androany ny Zokiolona sy ny Zandriolona. Somary naharitraritra ny famakiana ilay didim-pitsarana avy amin'ny Fitsarana Avo momba ny Lalamporenana fa vita soa amantsara ilay izy, ary tanteraka soa aman-tsara ihany koa ny fifidianana izay nataontsika teo.



Andriamaloa Jacques SYLLA, Filohan'ny Antenimierampirenena

Tompokolahy, sy Tompokovavy hajaina,

Iaraha-mahalala ny fisian'ny fanovana ny Lalàmpanorenana tamin'ny volana Aprily lasa teo. Noho izany, betsaka ny asa miandry antsika, ary singanina manokana amin'izany ny fanovana ireo lalàna sasantsasany, mba hifanarakaka amin'ny Lalàmpanorenana vaovao.

Izany dia mitaky asa sy fiaraha-miasa eo amintsika Solombavambahoaka rehetra.

Ilaina, araka izany, ny firaisan-kinantsika ato amin'ity Andrimpanjakana ity sy ny any amin'ny Fahefana Mpanatanteraka ary ny Fahefam-pltsarana, mba hahitana fahombiazana manoloana ny tanjona izay tiansika hotratrarina, indrindra moa fa ny fanatanterahana ny Madagasikara Am-Perin'asa, na ny MAP izany, satria marina loatra ny ohabolan-drazantsika milaza hoe "Izay mitambatra vato, izay misaraka fasika".

Anisan'ny lehibe amin'izany tanjona izany ny fametrahana ny Antenimierampirenena amin'ny toerana sahaza azy, araka ny voalazan'ny Filoham-pirenena Marc RAVALOMANANA sy ny fanirantsika rehetra rehetra. Koa hlova manomboka izao ny fomba fijerin'ny olona antsika, mba ho Solombavambahoaka mahay mifanaja sy mba ho Solombavambahoaka mahay manaja ny hafa.

Raha fintinina ny resaka, Tompokolahy sy Tompokovavy, fomba fissa manara-dalàna, asa sy fiaraha-miasa, fampandrosoana ny Firenena, izay no tanjona lehibe tsy maintsy hotratrarina mba ho fitsinjovana ny vahoaka, mba hahafahantsika manamarina fa tena Solombavambahoaka marina isika mianakavy.

Misaotra, Tompokolahy,

Finaritra, Tompokovavy.

Lahateny nangonin'i BALAVA Jean

# CONSTITUTION DES GROUPES PARLEMENTAIRES ET DES COMMISSIONS PERMANENTES

*Comme au début de chaque législature, l'ordre du jour de l'Assemblée nationale était très rempli pour la journée du Jeudi 25 octobre 2007 : après la clôture de la session spéciale consacrée à l'élection des membres du Bureau permanent, l'Assemblée a procédé, séance tenante, à la constitution des Groupes parlementaires et des Commissions permanentes.*

## Deux groupes parlementaires

L'article 27 du Règlement Intérieur de l'Assemblée nationale précise que «les groupes parlementaires se constituent en remettant à la présidence une déclaration politique signée de leurs membres, accompagnée de la liste des membres».

Le Groupe Parlementaire Indépendant (GPI) et le Groupe Parlementaire Tiako I Madagascar (GPTIM) ont observé cette formalité pour marquer leur existence au sein de l'Assemblée nationale.

Présidé par le Député élu dans la circonscription de Manandriana, le GPI est fort de 12 membres, pour la plupart élus sous la couleur indépendante lors des législatives du 23 septembre 2007.

Dans sa déclaration politique, le GPI témoigne de sa volonté de participer à la mise en œuvre du Madagascar Action Plan (MAP) et ce, dans un esprit de concertation et de bonne entente avec toutes les forces politiques.



Le Député-doyen, RATSIMBAZAFY Bary Jacobson, Président du Groupe parlementaire indépendant, au perchoir, présidant la session spéciale consacrée à l'élection des membres du Bureau Permanent

Pour ce qui est du GPTIM qui est dirigé par le Député ZAFILAHY Rakotomandimby Stanislas élu dans la circonscription de Vavantenina, il s'associe pleinement à la vision du parti TIM duquel sont issus ses 105 membres. Ainsi, le développement rapide et durable de Madagascar, à travers la réalisation du MAP, reste-t-il son principal objectif.

Déterminé à collaborer étroitement avec l'Exécutif, les Institutions et ses partenaires, le GPTIM se déclare être prêt à soutenir tous les projets de loi contribuant au développement de toutes les Régions et à faire des propositions de loi dans ce sens ainsi qu'à oeuvrer ensemble avec les autres groupes politiques au sein de l'Assemblée nationale.

Il faut signaler qu'il est libre aux députés d'adhérer ou non à un groupe parlementaire. Ils peuvent s'appartenir à un groupe existant, avec l'agrément de ce groupe.

La constitution des groupes est un préalable à la formation des commissions permanentes qui se fait selon le système de la représentation proportionnelle basée sur les effectifs des groupes.

## Huit commissions permanentes

Consécutivement à la modification du Règlement intérieur (arrêté n°111-AN/P du 16 novembre 2007), le nombre des Commissions per-



ZAFILAHY Rakotomandimby Stanislas  
Président du Groupe parlementaire  
Tiako I Madagasikara

manentées a été ramené de 12 à 8 huit commissions, à savoir :

- La Commission des Finances et de l'Economie : finances, économie, mines, commerce, industrie, artisanat, développement du secteur privé, tourisme ;
- La Commission de la Gouvernance responsable : décentralisation, juridique, défense et sécurité, relations internationales ;
- Commission des Infrastructures : travaux publics, énergie, transport ;
- Commission de l'Education : éducation, recherche, sport ;
- Commission du Développement rural ;
- Commission de la Santé, du Planning familial et de la Lutte contre le VIH/SIDA ;
- Commission de l'Environnement ;
- Commission de la Solidarité nationale : culture, information et communication.

Les élections des présidents respectifs de ces commissions ont eu

lieu après la constitution des groupes. Le vote des députés s'est porté sur une seule candidature, celle du GPTIM, pour chaque poste de président de commission.

Une fois élus, les présidents ont convoqué dans l'après-midi même les membres de leur com-

mission respective afin d'élire les autres membres de bureau composé d'un vice-président, d'un rapporteur et d'un rapporteur adjoint. Il faut noter qu'à l'exception des autres commissions, la Commission des Finances et de l'Economie dispose d'un Rapporteur Général dont l'élec-

tion a eu lieu pendant la session spéciale. En effet, à la suite de la modification du Règlement intérieur (article 12), le Rapporteur Général de la Commission des Finances est désormais membre du bureau permanent de l'Assemblée nationale.

**Headman E. ANDRIAMAHAZOSOA**

### LES BUREAUX DES HUIT COMMISSIONS PERMANENTES

#### **Commission de la Gouvernance Responsable**

Président : RAMAMONJISOA Benjamin - Vice-président : RAZAFINDRAKOTO Harifanja

Francette

Rapporteur : PIKULAS Jonah Justin - Rapporteur adjoint : RAMAMBASON Jean de la Croix

#### **Commission de L'Environnement**

Président : RANDRIANJAFY Guy Francis - Vice-président : VELO Christian Nestor

Rapporteur : TSIAJOTSO Didier Léandre - Rapporteur adjoint : RAVELONJATO Bernard

#### **Commission de L'Education**

Président : RAMAROZATOVO Flore Meltine - Vice-président : RANDRIANANTENAINA Olivier  
Antonny José

Rapporteur : RAKOTONIRINA H. Lovantanaina - Rapporteur adjoint : ANDRIANANTENAINA J.  
P. Honoré

#### **Commission des Finances et de L'Economie**

Président : RAHARINAIVO Andrianatoandro - Vice-président : DRAMSY Nizar

Rapporteur général : MAHAZAKA Clermont - Rapporteur adjoint : RAKOTONIRINA Jean Claude

#### **Commission des Infrastructures**

Président : RAKOTONIAINA Lova Adrien - Vice-président : ANDRIAMBOLOLONA Barson Claude

Rapporteur : MAMITIANA Fabergé Gabriel - Rapporteur adjoint : RANAIVOSON Andrianavalona  
F. Pierrot

#### **Commission de la Solidarité Nationale**

Président : ABDOUN Fatah - Vice-président : BABA Jean David

Rapporteur : MANA Florent Parfait - Rapporteur Adjoint : BORIDA Jocelyn

#### **Commission de la Santé, du Planning Familial et de la Lutte Contre Le VIH/SIDA**

Président : RASOANAIVO Elie Odon Fidèle - Vice-président : ROSTAND André

Rapporteur : RAKOTOMIANDRISOA Jean Ernest - Rapporteur adjoint : VANOVASON Jean  
Adrien

#### **Commission du Développement Rural**

Président : RANAIVO José Martial - Vice-président : RAVELONANOSY Mamitiana

Rapporteur : ALEXANDRE Rambolazafy dit Chirack - Rapporteur adjoint : ANDRIANJAFY  
Mahatratra Solofo



Les Présidents des Commissions : (de gauche à droite) RAHARINAIVO Andrianatoandro, RANDRIANJAFY Guy Francis, ABDOUN Fatah, RANAIVO José  
Martial, RASOANAIVO Elie Odon Fidèle, RAMAROZATOVO Flore Meltine, RAKOTONIAINA Lova Adrien, RAMAMONJISOA Benjamin

# A NEW LEGISLATURE, A NEW LOOK AT THE MALAGASY NATIONAL ASSEMBLY, THE REAL TSIMBAZAZA PALACE

*According to the Malagasy Constitution, the legislature expires after five years.  
This time, a dissolution of the national Assembly occurred six months before the end of the mandate*

In fact, the President of the Malagasy Republic dissolved the national Assembly earlier than usual.

The election was held on 23 September 2007 in which 127 representatives were elected whereas before they were 160.

The ordinary session, standing within sixty days as related in last reviewed constitution, started on 23rd October 2007.

Many changes occurred.

First of all, the representatives were modifying the internal regulation:

The permanent bureau sits with only seven members instead of nine before, i.e.

- 1- The Speaker: Mr SYLLA Jacques Hugues.
- 2- First Vice-president: Mr RAKO-TOMALALA François Emile (from Analamanga region)
- 3- Second Vice-president: Mr ZAFI-LAZA (from Sofia region)
- 4- Third Vice-president: Mr TSITO-HERY Avison André (from Atsimo Andrefana region)
- 5- First Questeur in charge of Administration, personnel and budget : Mr RAKOTOARIVELO Mamy (from Analamanga region)
- 6- Second Questeur in charge of Public Affairs and Legislation: Mrs RAHARIMAMPIONONA (from Haute-Matsiatra region).

7- General reporter: Mr MAHAZAKA Clermont (from Analanjirofo region)

This last one is the important innovation in the permanent bureau's structure.

Regarding to the MAP (Madagascar Action Plan), some changes were recorded within committees in number matter (eight instead of 12 before) as well as in denomination.

- 1- Rural Development
- 2- Health, Family Planning, fight against AIDS
- 3- National Solidarity
- 4- Infrastructures
- 5- Economy and Finances
- 6- Responsible Governance
- 7- Environment
- 8- Education

Within 127 Deputies, only ten women are elected (9 %); this rate is now highering because on the former legislature, there were ten women out of 160 Deputies, about 7, 5 %.

In Spain and Norway the ladies have acquired an equal parity of seats in the government. The heads of States in Liberia and Argentina are women.

In Madagascar the policy gender or sex equity seems lower in comparison to those countries but we

can not ignore that Madagascar is the first country which has a women as minister of defence in the African region. Something that has never happened. Many companies or ministries nominate also women as directors or managers.

Do not forget also that many queens reigned over Madagascar on the last time.

Moreover, the reforms are appearing not only in the political structure of the National Assembly but in its physical aspects too.

It hasn't been totally repainted since two past legislatures. Now it is brightening, looking like «The white House». Now, we can really call the national Assembly «TSIMBAZAZA PALACE»;

So every day, workers are happy and eager to join the offices.

Talking about personnel, thanks to the good grip and strictness undertaken by the local responsible managers, a new wind is blowing.

All civil servants are working hard, diligent, very smart, on and in time, trying their best in the attributions.

Let's hope that the modality of work would be fruitful sooner, especially if material equipment were quickly supplied..., since the agents are eager to make the look of the institution better and better.

RASOARIFENOMAZAVA



The Headquarters of the National Assembly at Tsimbazaza

## LISTE DES PROJETS DE LOI DEFINITIVEMENT ADOPTÉS

SESSION BUDGETAIRE ANNÉE 2007  
(du 23/10/07 au 21/12/07)

N°	N° PROJET DE LOI	INTITULE	DATE D'ADOPTION EN SEANCE PLENIÈRE	N° LOT	DATE DE TRANSMISSION	
					SENAT	PRESIDENCE pour Promulgation
1	018/06	Autorisant l'adhésion au Protocole sur les Mines de la SADC	05/11/2007	2007-027	N° 028-AN/Q2/SG/DL.4 du 07/11/07	N° 033-AN/Q2/SG/DL.4 du 28/11/07
2	017/07	Autorisant la ratification de la Convention sur l'Interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines Armes classiques	31/10/2007	2007-024	Première adoption	N° 029-AN/Q2/SG/DL.4 du 12/11/2007
3	018/07	Autorisant la ratification de la Convention d'Interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage des Armes Bactériologiques (Biologiques)	31/10/2007	2007-025	Première adoption	N° 029-AN/Q2/SG/DL.4 du 12/11/2007
4	026/06	Autorisant la ratification de l'adhésion au Protocole sur le Développement du Tourisme de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC)	05/11/2007	2007-029	N° 028-AN/Q2/SG/DL.4 du 07/11/07	N° 035-AN/Q2/SG/DL.4 du 30/11/07
5	026/07	Autorisant la ratification de l'Accord de prêt conclu entre la République de Madagascar et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique relatif au Projet de construction et d'équipement du siège de l'Institut National des Sciences Comptables et de l'Administration des Entreprises (INSCAE)	05/11/2007	2007-030	N° 028-AN/Q2/SG/DL.4 du 07/11/07	N° 035-AN/Q2/SG/DL.4 du 30/11/07
6	027/07	Portant Loi de Finances pour 2008	15/11/2007	2007-033	N° 031-AN/Q2/SG/DL.4 du 16/11/07	N° 037-AN/Q2/SG/DL.4 du 06/12/07
7	028/07	Autorisant la ratification de l'Accord de prêt entre la République de Madagascar et l'Exim Bank de Chine relatif au Projet Hôtel 5 étoiles de Madagascar	14/11/2007	2007-028	N° 030-AN/Q2/SG/DL.4 du 16/11/07	N° 032-AN/Q2/SG/DL.4 du 12/11/2007
8	029/07	Autorisant la ratification de l'Accord de prêt relatif au Projet de Réhabilitation des Infrastructures de l'Île Sainte Marie conclu entre la République de Madagascar et le Fonds de l'OPEP pour le Développement International (OFID).	14/11/2007	2007-031	N° 030-AN/Q2/SG/DL.4 du 16/11/07	N° 036-AN/Q2/SG/DL.4 du 04/12/07

N°	N° PROJET DE LOI	INTITULÉ	DATE D'ADOPTION EN SEANCE PLENIÈRE	N° LOI	DATE DE TRANSMISSION	
					SENAT	PRESIDENCE pour Promulgation
9	030/07	Autorisant la ratification de l'Accord de prêt conclu entre la République de Madagascar et le Fonds International de Développement Agricole relatif au Programme de Soutien aux Pôles de Micro-Entreprises Rurales et aux Economies Régionales de Madagascar (PROSPERER)	14/11/2007	2007-032	N° 030-AN/Q2/SG/DL.4 du 16/11/07	N° 036-AN/Q2/SG/DL.4 du 04/12/07
10	046/06	Portant Statut du notariat à Madagascar	20/11/2007	2007-026	N° 003-AN/Q2/SG/DL.4 du 30/04/07	N° 034-AN/Q2/SG/DL.4 du 28/11/2007
11	020/07	Autorisant la ratification du Protocole relatif à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, portant création d'une Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples	18/12/2007	2007-34	Première adoption	N° 040-AN/Q2/SG/DL.4 du 19/12/07
12	031/07	Relative au Conseil Supérieur de la Magistrature	18/12/2007	2007-039	N° 039-AN/Q2/SG/DL.4 du 18/12/07	N°044-AN/Q2/SG/DL.4 du 27/12/07
13	032/07	Modifiant et complétant certaines dispositions du Code Pénal sur la lutte contre la traite des personnes et le tourisme sexuel	07/12/2007	2007-038	N° 038-AN/Q2/SG/DL.4 du 13/12/07	N°041-AN/Q2/SG/DL.4 du 19/12/07
14	021/07	Autorisant l'adhésion à la Convention d'Istanbul de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD)	19/12/2007	2007-035	Première adoption	N°043-AN/Q2/SG/DL.4 du 21/12/07
15	023/07	Sur les Investissements à Madagascar	19/12/2007	2007-036	Première adoption	N°043-AN/Q2/SG/DL.4 du 21/12/07
16	024/07	Sur les Zones et Entreprises Franches à Madagascar	19/12/2007	2007-037	Première adoption	N°043-AN/Q2/SG/DL.4 du 21/12/07
17	033/07	Relatif à la délivrance des jugements supplétifs d'actes de naissance dans le cadre du Programme National de réhabilitation de l'enregistrement des naissances " Ezaka Kopia ho an'ny Ankizy "	19/12/2007	2007-040	N° 042-AN/Q2/SG/DL.4 du 19/12/07	N°045-AN/Q2/SG/DL.4 du 27/12/07
18	034/07	Autorisant la ratification de l'Accord de prêt entre la République de Madagascar et le Fonds Africain de Développement relatif au Projet de Réhabilitation du Périmètre Irrigué de Marombo (PRPIM)	19/12/2007	2007-041	N° 042-AN/Q2/SG/DL.4 du 19/12/07	N°045-AN/Q2/SG/DL.4 du 27/12/07

RATSIMBA Andrianaivo Mamy

# FOTOANA MANETRIKETRIKA HO AN'NY SOLOMBAVAMBAHOAKA

**N**iavaka ny fametrahana ny Samboadin'ny Solombavambahoaka tamin'ity fe-potoana fanaovandalàna fahefatra ity. Teto amin'ny Lapan'ny Antenimierampirenena mantsy no nanaovana ny lanonana fanolorana izany Samboady izany tamin'ny Asabotsy 05 janoary 2008 maraina. Solombavambahoaka 110 no tonga tamin'io fotoana io.

Ny Filohan'ny Antenimierampirenena -Andriamatoa Jacques SYLLA no nosalorana ny Samboady voalohany ka ny zokiolona indrindra tamin'ny Solombavambahoaka no nampisalotra azy izany. Ny Filoha Jacques SYLLA kosa indray avy eo no nametraka ny an'ireo Mpikambana ao amin'ny Birao Maharitra ary ireto farany no nampisalotra ireo Depiote namany. Tsara ho fantatra fa, ny hevity ny «Samboady» izay isaloran'ny



Lanonana fanolorana Samboady sy Solombavambahoaka

Solombavambahoaka dia mariky ny velirano fa miandraikitra mivantana ny Vahoaka izy ireo. Marihina fa ny Samboadin'ny Solombavambahoaka dia salorana avy eo ankavanana. Amin'ny maha-lanonana manetri-

ketrika an'ity fametrahana samboady ity dia niara-paly ireto Solombavambahoaka ireto tao amin'ny «Cafétariat-n'ny Antenimierampirenena».

**RAKOTOVAO Hanta**



Ireo Solombavambahoakan'ny Fanaovandalàna fahefatra

# FANDRAISAM-BAHINY NATAON'NY FILOHAN'NY ANTENIMIERAMPIRENENA, ANDRIAMATOA JACQUES SYLLA

**F**andraisam-bahiny roa sosona no nataon'ny Filohan'ny Antenimierampirenena, Andriamatoa Jacques SYLLA, tao amin'ny Birao fiasany teto amin'ny Lapan'i Tsimbazaza, ny Alakamisy faha13 Desambra 2007.

**Noraisiny tamin'ny 11 ora sy sasany maraina ny Consul Général de Thaïlande miasa sy monina eto amintsika ,Andriamatoa CHARAN Plangtrakol.**

Nivoitra tamin'ny dinika nifanaovan'ny roa tonta ny fanamasiana ny fia-raha-miasa misy eo amin'i Madagasikara sy i Thaïlande indrindra hatramin'ny nisoka-fan'ny zotram-piaramanidina mampitohy ny Firenena roa tonta.

**Tamin'ny 4 ora sy sasany folakandro kosa no noraisiny ny Masoivohon'i Afrika Atsimo,**



Andriamatoa Charan Plangtrakol, Consul Général de Thaïlande

## **Andriamatoa Themba TABETHE.**

**Ny anton-dian' Andriamatoa Themba TABETHE** teto amin'ny Lapan'i Tsimbazaza kosa dia nanao veloma ny Filohan'ny Antenimierampirenena Malagasy - Andriamatoa Jacques

SYLLA satria handao an'i Madagasikara tsy ho ela ny tenany.

Nambaran' Andriamatoa Ambasadaoro tamin'izao fitsidihana fanaovam-beloma nataony izao fa mihatsara hatrany ny fiaraha-miasa sy ny fifandraisana eo amin'i Madagasikara sy i Afrika Atsimo, ka manantena izy fa hitohy hatrany izany.

Ny Filohan'ny Antenimierampirenena, Andriamatoa Jacques SYLLA koa dia nanamafy fa miha-matotra hatrany io fiaraha-miasa sy fifandraisana eo amin'ny Firenena roa tonta io. Fifampirarian - tsoa no namaranan'ny Filohan'ny Antenimierampirenena, Andriamatoa Jacques SYLLA sy ny Ambasadaoro **Themba TABETHE** ny fihaonany teto amin'ny Lapan'i Tsimbazaza, ary samy manantena fa mbola hisy ny fiaraha-miasa eo amin'izy roa tonta.



Andriamatoa Themba TABETHE (Ankavia), Masoivohon'i Afrika Atsimo, noraisin'Andriamatoa Jacques SYLLA



Andriamatoa Jacques SYLLA miaraka amin'Andriamatoa Cyril JUGE, Consul de Monaco

#### FANAOVAN-TSONIA FIFANARA-HAM-PIARAHAM-MIASA ARA-BOLA TEO AMIN'NY ANTENIMIERAMPIRENENA SY NY PRINCIPAUTE DE MONACO.

Rehefa avy nandray an'Andriamatoa Cyril JUGE, Consul de Monaco tao amin'ny trano fiasany teto amin'ny Lapan'i Tsimbazaza - Andriamatoa Jacques SYLLA Filohan'ny Antenimierampirenena ny Zoma faha-14 Desambra 2007 dia nidiitra avy hatrany tamin'ny fanaovan-tsonia fifanaraham-piaraham-miisa famatsiam-bola eo amin'ny Antenimierampirenena sy ny Consulat de la Principauté de Monaco eto Madagaskara.

Ity fifanaraham-piaraha-miisa ity dia nahakasika ny fanomezan'ny Principauté de Monaco vola 5.000.000 Ariary hividianana fitaovana "Informatique" toy ny "Ordinateur", "Onduleur", "Scanner" ary kojakoja llaina aminy ho an'ny Antenimierampirenena-

Niara nanao sonia izao fifanarahana izao ny Filohan'ny Antenimierampirenena - Andriamatoa Jacques SYLLA notronon'ny Birao Maharitra sy ny Tale Isan'ambaratonga notarinhin'ny Sekretera Jeneralin'ny Antenimierampirenena teo ankilany ary tetsy andaniny kosa ny Consul de Monaco - Andriamatoa Cyril JUGE.

Na ny Filohan'ny Antenimierampirenena na ny Consul de Monaco dia samy nanamarika fa matotra dia matotra ny fiaraha-miisa amin'ny Firenena roa tonta, ka anisan'ny manamarika Izany Izao fanaovan-tsonia izao.  
Tsy hadinon'ny Filohan'ny Antenimierampirenena ny nisaotra ny Consul de Monaco tamin'ny fanampiana norneny satria izao fanampiana izao dia ahafahana manohy ny fanatsarana ny fitaovana sy ny

fomba fiasa eto amin'ny Antenimierampirenena.

#### FITSIDIHANA ARA-POMBA FIFANAJANA NATAON'NY BEN'NY TANANAN'ANTANANA-RIVO NY FILOHAN'NY ANTENIMIERAMPIRENENA.

Tonga nitsidika ara-pomba fifanajana ny Filohan'ny Antenimierampirenena - Andriamatoa Jacques SYLLA teto amin'ny Lapan'i Tsimbazaza, ny Alatsinainy faha -04 febroary 2008 tamin'ny 04 folakandro, ny Ben'ny Tananana-Antananarivo - Andriamatoa Andry RAJOELINA.

Fihaonana voalohany teo amin'ny roa tonta izao teto amin'ny Lapan'i Tsimbazaza izao hatramin'ny nandraisian'izy ireo ny andraikitra sahaniny avy.

Fihaonan'ny Ray aman-dReny sy Zanaka izao anton-diany izao, hoy ny Ben'ny Tananana-Antananarivo - Andriamatoa Andry RAJOELINA, raha nandray ny fitenenana ka noho izany dia mitondra ny fiarhabana an'Andriamatoa Filohan'ny Antenimierampirenena ny tenany noho ny nahatratrarana ny taona vaovao 2008. Fiarhabana sy firariantsoa avy amin'ny mpiara-miisa ao amin'ny Kao minin'Antananarivo Renivohitra sy amin'ny anarany manokana.



Ny Ben'ny Tananana-Antananarivo, Andriamatoa Andry RAJOELINA teto Tsimbazaza

Naného ny hafallany ny Filohan'ny Antenimierampirenena - Andriamatoa Jacques SYLLA noho izao fitsidihana arahana fiarahabana sy firariantsoa avy amin'ny Ben'ny Tananana'Antananarivo Izao ary namerina izany ihany koa ho an'ny Mpitsidika.

Fampahafantarana ny Antenimierampirenena sy ny Kao-minin'Antananarivo Renivohitra ary fifampizarana traikefa ho amin'izay mety ho fitadiavana vahaolana eo amin'ny fitantan-draharaha no nifantohan'ny dinik'ireto Tompon'andraikitra ambony eto amin'ny Firenena ireto, dinika izay naharitra adiny iray sy sasany.

Fanirian' ny roa tonta ny hitohizan'izao fifandraisana matotra izao.

#### **FITSIDIHANA FANAOVAM-BELOMA NATAON'NY AMBASADAORON' I JAPON NY FILOHAN'NY ANTENIMIERAMPIRENENA.**

Vahiny noraisin'ny Filohan'ny Antenimierampirenena - Andriamatoa Jacques Sylla teto amin'ny efitrano fiasany eto amin'ny Lapan'i Tsimbazaza ny Ambasadaoron'i JAPON - SEM TADAHARU CHICHI, ny Alarobia faha- 06 febroary 2008 tamin'ny 04 ora folakandro.

Nambaran'Andriamatoa Ambasadaoro fa handao an'i Madagasikara ny tenany ka izao tonga hanao veloma ny Filohan'ny Antenimierampirenena izao. Nomarihin' Andriamatoa Ambasadaoro ary fa naharitra 35 taona ny Andraikitra Diplomatika (Carrière Diplomatique) nosahaniny ka reharehany tokoa ny namarana izany teto Madagasikara. Handeha hisotro ronono mantsy ny tenany, hoy izy. Nilaza koa Andriamatoa Ambasadaoro fa nahafa-po azy tanteraka ny fia- raha-miasany tamin'ny Fanjakana Malagasy. Koa faniriany ny hitohizan'ny fia- raha-miasa matotra eo amin'ny Fanjakana Malagasy sy Japon. Marihina fa, naharitra herintaona sy tapany no niasan'ny

Ambadaoron'i Japon - SEM TADAHARU CHICHI teto Madagasikara. Fisaorana no natolotry ny Filohan'ny Antenimierampirenena - Andriamatoa Jacques Sylla ho an'ny Ambasadaoron'i

**FANDRAISAM-BAHINY  
NATAON'NY FILOHAN'NY  
ANTENIMIERAMPIRENENA  
NY ALAKAMISY FAHA-07  
FEBROARY 2008**

Vahiny roa sosona no noraisin'ny Filohan'ny Antenimie-



Fanaovam-beloma nataon'ny ambasadaoron' i Japon SEM TADAHARU CHICHI an'Andriamatoa Jacques SYLLA, Filohan'ny Antenimierampirenena.

Japon noho ny zava-bitany teto Madagasikara, Indrindra tamin'ny fotoana naha-Praimisitry ny Filohan'ny Antenimierampirenena ankehitriny sy noho izao finiavany nanatante-raka ny fotoana fanaovam-beloma izao.

rampirenena -Andriamatoa Jacques Sylla, ny Alakamisy faha-07 febroary 2008 nanomboka tamin'ny 04 ora folakandro : noraisiny voalohany ny Ambasadaoron'i Chine - SEM WO RUIDI ary nampiantranoiny avy eo ny Lehiliben'ny Faritra



Ny Ambasadaoron'i Chine, SEM WO RUIDI, nampiantranoin'ny Filohan'ny Antenimierampirenena, Andriamatoa Jacques SYLLA

Analamanga - Andriamatoa Fidy RATSIMBAZAFY.

Samy fihaonana voalohany tamin'ny Filohan'ny Antenimierampirenena - Andriamatoa Jacques Sylla ny fitsidihana ara-pomba fifanajana nataon'ireto Tompon'Andraikitra Ambony ireto, ka izany no nanoloran'izy ireo ny firariantsoa ho an'ny Raiamandreny eto amin'ny Lapan'i Tsimbazaza noho ny taona vaovao.

Manaraka izany dia naneho fahavononana eo amin'izay mety ho fiaraha-miasa ham-pandrosoana an'i Madagasikara ireto Vahiny manankaja ireto.

Ny Filohan'ny Antenimierampirenena kosa dia namerina ny arahaba sy ny firariantsoa tamin'ireto Vahiny noraisiny, nisaotra azy ireo noho ny fahavononana nasehony ary nirary

indrindra fiaraha-miasa matotra sy mahomby.

#### **TONGA NITSIDIKA NY FILOHAN'NY ANTENIMIERAMPIRENENA NY AMBASADAORONTSIKA ANY NEW YORK.**

Tonga nitsidika ny Filohan'ny Antenimierampirenena -Andriamatoa Jacques Sylla ny Ambasadaorontsika miasa sy monina any New York -Andriamatoa Zina Andrianarivelo Razafy, ny Zoma faha-08 febroary 2008 tamin'ny 11 ora sy sasany teto amin'ny Lapan'i Tsimbazaza.

Mandalo mamita iraka eto antanindrazana Atoa Ambasadaoro izao tonga mananteraka ny fitsidihana ara-pomba fifanajana ny Filohan'ny Antenimierampirenena izao, izay fotoana niarahabany ihany

koa an'Atoa Jacques Sylla voafidy ho Filohan'ity Andrimpanjakana Mpanao Lalàna ity, nirariany ihany koa ny soa sy fahombiazana noho ny taona vaovao 2008.

Ny Filohan'ny Antenimierampirenena -Atoa Jacques Sylla dia naneho ny hafaliany noho izao fitsidihana ara-pomba fifanajana sy ofisialy izay nataon'Atoa Ambasadaoro Zina Andrianarivelo izao, nirary fahombiazana tanteraka ho an'ity Zanaky ny Firenena izay misolotena ny Malagasy any ivelany any ity.

Fihaonan'ny Mpirahalahy tokoa izao fihaonana izao ka ankoatra ny dinidinika eo amin'ny sehatra ara-diplomatika dia nisy ihany koa hafatrafatra ho an'ny tombontsoa ambonin'ny Firenena Malagasy.

RAKOTOVAO Hanta

# LES MISSIONS PARLEMENTAIRES

## I - MISSION DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE À PARIS et à GENEVE

Une double mission a été effectuée par Monsieur Jacques SYLLA -Président de l'Assemblée nationale aux mois de novembre et décembre 2007.

La première a eu lieu à Paris au cours de laquelle il a été reçu à l'Assemblée nationale française par l'un des Vice-présidents de l'Assemblée nationale française. L'étude de la poursuite et surtout du renforcement et de l'intensification de la coopération parlementaire franco-malgache étaient au centre de leur discussion. C'est ainsi qu'une mission d'évaluation des besoins de l'Assemblée nationale de Madagascar est venue à Antananarivo.

Une réunion de travail organisée par l'Union Interparlementaire a eu lieu également à Genève du 6 au 8 décembre 2007 à laquelle le Président Jacques SYLLA et Madame Aurélie Marie A. RAZAFINJATO, Député et membre de la Commission de l'Education et celle de la Santé, avaient participé au nom de l'Assemblée nationale.

«Les femmes et le travail» était le thème de la conférence.

Une occasion pour les délégués des différents pays de comparer leurs expériences et de débattre des questions concernant les femmes et le travail. L'objectif était de définir les domaines d'actions prioritaires et des initiatives et stratégies parlementaires permettant de parvenir à l'égalité entre hommes et femmes sur le marché du travail.

La création d'un environnement global respectueux de l'égalité des sexes a été étudiée pour

résoudre les problèmes que rencontrent les femmes dans le monde du travail.

## II- PARTICIPATION À LA 14ème SESSION DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE PARITAIRE ACP – UE

L'Assemblée nationale a été représentée par son 2ème Vice-président, Monsieur ZAFILAZA, lors de la 14ème de l'Assemblée Parlementaire Paritaire ACP UE, tenue à Kigali au Rwanda du 14 au 22 novembre 2007.

Précédée par la 10ème session de l'Assemblée Parlementaire ACP, cette 14ème session de l'Assemblée Parlementaire Paritaire ACP-UE a permis de débattre sur un certain nombre de questions intéressant les pays membres.

C'est ainsi que les thèmes ci-après avaient fait l'objet de vifs débats à Kigali, dont certains ont été suivis par des Résolutions :

- Les catastrophes naturelles dans les pays ACP : financement de l'UE pour la préparation aux catastrophes (FED) et pour l'aide (ECHO), un des thèmes d'urgence ;
- L'impact des investissements directs étrangers (IED) dans les Etats ACP ;
- Débat sur la situation en Somalie, en République Démocratique du Congo, en particulier dans l'Est du pays et son impact sur la région ;
- La stratégie UE -Afrique et le sommet UE - Afrique ;
- Migration et développement, opportunité et défis ;
- L'adoption de la Déclaration du Kigali sur le commerce le jeudi 22 novembre 2007 ;
- Par ailleurs, l'Accord de

Partenariat Economique (APE) était également au centre des discussions dans la capitale Rwandaise.

## III- MISSION DU 3ème VICE-PRESIDENT ET DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE LA SANTE, DU PLANNING FAMILIAL ET DE LA LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA

Une autre réunion organisée, toujours, par l'Union Interparlementaire a eu lieu à Manille aux Philippines au cours de cette première session. Monsieur TSITOHERY Avison André - 3ème Vice-président de l'Assemblée nationale et Monsieur RASOANAIVO Elie Odon Fidèle -Président de la Commission de la santé, du Planning familial et de la lutte contre le VIH/SIDA ont été choisis par les organisations pour représenter l'Assemblée nationale.

C'était une grande conférence parlementaire internationale sur le VIH/SIDA, la première du genre organisée par l'UIP. Elle a permis d'identifier les axes stratégiques dont la mise en œuvre revient aux parlementaires dans la lutte contre le VIH/SIDA.

## IV- MISSION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE LA GOUVERNANCE RESPONSABLE

La mission a eu lieu au Cap en Afrique du Sud le 19 novembre 2007. Il s'agissait d'une conférence sur les droits humains qui était co-organisée par le Forum Parlementaire de la SADC.

Les participants ont pu faire le point de la situation du respect des droits humains dans les différents pays de la sous-Région de l'Afrique Australe.

# LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DE LA LOI DE FINANCES 2008

L'examen et le vote de la loi de finances 2008 ont bien marqué la première session budgétaire de la nouvelle législature. Une loi de finances ambitieuse à l'image des différents objectifs macro-économiques qu'elle s'est fixés pour l'année 2008. Comme le Madagascar Action Plan «MAP», constitue le cadre de référence du budget pour la période 2007-2012, la loi de finances 2008 s'aligne alors autour des engagements définis par le MAP : Gouvernance responsable, Infrastructure reliée, Transformation de l'éducation, Développement rural, Santé et planning familial et lutte contre le VIH SIDA, Economie à forte croissance, Environnement, Solidarité nationale conformément à la vision «Madagascar Naturellement» et aux Objectifs du Millénaire pour le Développement. Pour atteindre ces défis, la loi de finances 2008 a déterminé les grands enjeux de l'Economie Malgache en 2008 dont : la consolidation de la base de croissance, le renforcement des choix structuraux, le développement au niveau des régions, la Régionalisation du PIP, la maîtrise et la stabilisation de l'inflation, le Programme FRPC : stabilité - ajustement, la Prise en compte de la convergence,

le Macro économique régional, la Continuité de l'effort de règlement de la part contributive de l'Etat aux Caisses de Retraite (Caisse de Prévoyance et de Retraite et Caisse de Retraites des Civils et Militaires : CPR - CRCM), la poursuite de la restructuration de la JIRAMA, la poursuite des efforts d'apurement des arriérés, l'Etat doit assurer la contrepartie interne des projets financés par les prêts et dons extérieurs.

Outre les 8 engagements du MAP, les objectifs économiques et financiers en 2008 sont :

la réduction de la pauvreté, inscrite parmi les Objectifs de Millénaire pour le Développement ; la priorisation du Secteur Agricole ; l'augmentation des exportations ; *Exemple* : augmentation (3 fois) de la production du riz ; le Passage d'une économie rurale vers l'économie industrielle ; Transformation industrielle des produits à exporter (agro-industrie), Valorisation des potentiels régionaux ainsi que la gestion rationnelle et préservation de l'environnement.

Pour 2008, le but est d'atteindre un taux de croissance de 7,3 % qui sera tirée par l'expansion de l'investissement et le développement de l'exportation. Grâce à l'accroissement de la production intérieure, l'inflation sera maintenue à 7,2 % : Le déficit budgétaire (base caisse)

sera à 772,3 milliards Ariary, correspondant à 4,9 % du PIB ; La progression des recettes, nonobstant les mesures d'abaissement de tarif des impôts suit son évolution pour atteindre en 2008 un taux de pression fiscale de 11,6 % du PIB ; Le taux d'investissement par rapport au PIB est estimé à 33,6 %.

## LA LOI DE FINANCES TRADUIT LA MISE EN ŒUVRE DES PRIORITÉS POUR 2008 :

Le Programme d'Investissement Public (PIP) continue de contribuer à la mise en œuvre du MAP. Ainsi, pour l'année 2008, les Secteurs infrastructures, Social, productif, administratif, bénéficient du crédit du PIP.

### **Le Secteur Infrastructures :**

L'une des branches du développement est le Secteur Infrastructures qui bénéficie 41,1 % de l'enveloppe totale du PIP.

A cet effet, l'Etat poursuit ses efforts dans l'exécution des travaux de construction et réhabilitation de routes nationales RN6, 43, 34, 35 et d'autres activités jugées prioritaires :

Réhabilitation des ports ; Augmentation du taux de couverture en matière de télécommunication ; Promotion de l'électrification rurale et urbaine ; Création des Pôles Intégrés de Croissance (PIC)



La commission des finances en pleine réunion

Promotion de l'aménagement du territoire ; Amélioration du taux de desserte en eau potable (Approvisionnement en eau potable et Assainissement) ; Construction d'un Centre de Conférence International et d'un Hôtel à 5 étoiles pour accueillir le Sommet de l'Union Africaine en 2009.

### **Le Secteur Social**

Ce secteur regroupe les domaines suivants : l'Education, la Santé, les

La révolution verte et la création de nouveaux centres d'agrobusiness constituent la base solide d'un développement rural durable. Parmi les objectifs, on peut citer la promotion des Revenus ruraux utiles à l'augmentation de la production du riz (3 fois de la production), du lait et de la viande.

L'appui au Secteur minier est renforcé.

Concernant l'Environnement, les objectifs sont l'augmentation des superficies des aires à protéger, le

et simple le système fiscal, on a réduit le nombre des taxes à faible rendement mais à lourde charge administrative comme la suppression de la TST (Taxe sur les Transactions) et la TP (Taxe Professionnelle)

### **Quelques réformes fiscales :**

L'Impôt sur les Bénéfices des Sociétés (IBS), l'Impôt sur les Revenus Non Salariaux (IRNS) et l'Impôt sur la plus value Immobilière (IPVI) sont réunis en un seul impôt, dénommé Impôt sur les Revenus (IR) à taux proportionnel unique de 25 %

Le taux de la TVA est revu à la hausse de 18 % à 20 %

Le seuil d'imposition à l'impôt sur les revenus salariaux et assimilés (IRSA) est revu à la hausse, passant de 50 000ar à 180 000ar, avec une imposition minimum par palier et un taux unique proportionnel de 25 %

### **L'EQUILIBRE DE LA LOI DE FINANCES POUR 2008**

La loi de finances pour 2008 s'est équilibrée à 5.644,6 milliards d'Ariary

### **Dépenses :**

Dépenses publiques totales : 3.274,4 milliards d'Ariary, soit une augmentation de 13,07 % par rapport à l'année 2007 ;

Dépenses de solde : 763,36 milliards d'Ariary, soit une augmentation de 19,4 % par rapport à l'année 2007,

Dépense de fonctionnement : (Indemnités, biens et services, transferts) : 686,4 milliards d'Ariary par rapport à l'année 2007 ;

Dépense d'investissements publics : 1.624,2 milliards d'Ariary, soit une augmentation de 14,6 milliards d'Ariary par rapport à l'année 2007.

### **Le dynamisme de recouvrement de recettes s'accompagne par des nouvelles baisses d'impôts :**

En matière de recettes fiscales, les réformes de la loi de finances 2008 allient le souci de favoriser une croissance durable par le financement des objectifs financiers du MAP et la mobilisation de plus de ressources intérieures dans le cadre de la réforme fiscale.



Quelques Députés, autres membres de la commission des finances

Sports et les actions qui ont d'impact direct à la population.

Il bénéficie de 23,5 % du PIP.

Les objectifs sont la poursuite des programmes de l'Education et l'amélioration de l'accès de la population aux soins de qualité.

En outre, les programmes de lutte contre les maladies transmissibles comme le VIH/ SIDA restent les principales préoccupations du Gouvernement.

Les actions qui ont des impacts directs à la population telles que celles de l'ONN (Office National de Nutrition) et le FID (Fonds d'Intervention pour le Développement) sont renforcées.

### **Le Secteur productif**

Le Secteur productif regroupe les actions relatives aux domaines suivants : Agriculture - Elevage - Pêche - Sylviculture - Industrie Artisanat, Mines, Tourisme et Environnement et bénéficie de 19,2 % du crédit du PIP 2008.

développement de l'écotourisme et le reboisement.

### **Le Secteur Administratif**

Ce secteur bénéficie de 16,2 % du crédit du PIP.

Ce crédit sert à l'exécution des activités multi sectorielles telles : - la réhabilitation et la construction des bâtiments et logements administratifs ; l'appui institutionnel dont les actions sont axées sur la lutte contre la corruption ; les projets tendant à l'assainissement de la gestion et la régularisation des arriérés de l'Etat et l'application des différentes réformes des Finances Publiques.

### **LA REFORME FISCALE**

L'une des innovations apportées par la loi de finances 2008 est l'abaissement de tarifs des impôts en général.

Sur le plan fiscal, afin d'encourager les citoyens et les opérateurs économiques, et rendre plus attractif

## ANALYSE ET RÉFLEXION

Ainsi, le Code général des impôts a été modernisé pour augmenter les recettes fiscales. On a procédé à la création d'un régime attractif de l'impôt sur le revenu applicable à tous les investisseurs en éliminant le régime de zones franches pour les entreprises nouvelles et en améliorant le régime de droit commun.

D'un autre côté, on a réduit le nombre de taxes de 28 à 14 en élimi-

nant les taxes à faible rendement. Ainsi la taxe sur le véhicule de tourisme des entreprises (IVTE), la taxe professionnelle (TP), la redevance de surveillance (RS) ainsi que la taxe forfaitaire sur les transferts (TFT) sont supprimées.

### **3- La situation du déficit budgétaire**

Le déficit budgétaire (base caisse) est de 4,9 % par rapport au PIB.

C'est le résultat d'une augmentation sensible des recettes grâce à l'amélioration de la conjoncture et d'une maîtrise absolue des dépenses.

En matière de recettes, le taux de pression fiscale a été révisé à 11,4 % du PIB.

Les dépenses publiques seront révisées et les dépenses courantes seront mieux maîtrisées malgré une augmentation de la masse salariale.

## **EQUILIBRE GÉNÉRAL DE LA LOI PORTANT LOI DE FINANCES POUR 2008**

En Milliards d'Ariary

NOMENCLATURE	DEPENSES	RECETTES
<b>CADRE I</b>		
BUDGET GENERAL DE L'ETAT		
a- Opérations de Fonctionnement	1.642,4	1.948,2
b- Opérations d'investissement	1.604,2	596,6
TOTAL BUDGET GENERAL	3.246,6	2.544,8
SOLDE CADRE I		-701,8
<b>CADRE II</b>		
BUDGETS ANNEXES		
c- Opérations de Fonctionnement		
d- Opérations d'investissement		
TOTAL BUDGET ANNEXES	15,2	15,2
SOLDE CADRE II		
<b>CADRE III</b>		
OPERATIONS DES COMPTES		
PARTICULIERS DU TRESOR	438,5	246,5
TOTAL CADRE III	438,5	246,5
SOLDE CADRE III		-192
<b>CADRE IV</b>		
OPERATIONS GENERATRICES	3	8,5
DE FCV ET ASSIMILEES	3	8,5
TOTAL CADRE IV		5,5
SOLDE CADRE IV		
<b>CADRE V</b>		
OPERATION EN CAPITAL		
DE LA DETTE PUBLIQUE		
a- Dette Intérieure à court terme :		
- Apurement/Accumulation Intérieure	64,4	64,4
- Bons de trésor	1.692,9	1.821,7
- Système bancaire	125,7	241,1
- Autres	14,2	
- Dette Extérieure à court terme		16,5
- Dette Extérieure MLT	36,9	572,5
- Aides extérieures		
b- Disponibilité Mobilisable	7,2	
- Financement exceptionnel		113,4
TOTAL CADRE V	1.941,3	2.829,6
SOLDE CADRE V		888,3
TOTAL GENERAL	5.644,6	5.644,6

Calvin RANDRIAMAHAFANJARY

# EVOLUTION DU DROIT DES AFFAIRES A MADAGASCAR

**L**a journée du 19 décembre 2007 est significative en termes d'évolution du droit des affaires à Madagascar. Deux (02) projets de loi, particulièrement importants ont été examinés et adoptés par l'Assemblée nationale lors de ses séances plénières de la journée suscitée.

Il s'agit d'un projet de loi sur les Investissements à Madagascar et un autre sur les Zones et Entreprises Franches à Madagascar.

Ces deux instruments juridiques entrent dans le cadre de la nouvelle politique économique du pays et consiste à attirer le maximum d'investisseurs et faire du secteur privé le moteur principal de son développement.

S'inspirant de la «vision Madagascar naturellement» et du «Madagascar Action Plan», l'Etat malgache a mis une importance particulière sur la croissance économique forte et durable.

## I- La loi n° 2007-036 sur les investissements à Madagascar

La loi n° 2007-036 sur les investissements à Madagascar est une loi-cadre fournissant un environnement incitatif pratique et transparent pour toutes activités d'investissements.

L'Etat se réduit à jouer un rôle facilitateur du secteur privé, principal créateur de richesses et moteur de la croissance économique du pays à travers la création d'emplois, l'augmentation de la productivité et du niveau de vie tout en élargissant sa base fiscale à moyen et à long terme.

Un organisme autonome agissant au nom de l'Etat malgache, rattaché à la Présidence de la République, est mis en place dans le cadre de l'exécution des dispositifs de cette loi de 2007.

## Différents grands principes régissant toute économie

### moderne et libérale ont été alors institués :

L'instauration d'un cadre incitatif à la réalisation d'investissement privé à Madagascar sans discrimination qu'il s'agisse d'investisseurs nationaux ou étrangers déjà établis à Madagascar ou envisageant de l'être.

L'article 2 consacre la liberté d'investissement pour toute personne physique ou morale, malgache ou étrangère dans le respect des lois et règlements en vigueur.

L'article 3 parle de l'égalité des traitements : les investisseurs étrangers reçoivent le même traitement que celui des investisseurs de nationalité malgache. Ils peuvent librement détenir jusqu'à 100 % des parts sociales ou action de la société dans laquelle ils exercent leurs activités sous réserve des dispositions applicables aux secteurs d'activités qui font l'objet d'une réglementation spécifique.



Les députés votant à main levée

S'y ajouteront bien d'autres dispositions comme la garantie des droits de propriétés individuelles ou collectives avec l'interdiction totale de toutes mesures de nationalisation, d'expropriation ou de réquisition sauf pour cause d'utilité publique légalement prévue et avec une indemnisation préalable tout à fait réglementée.

Les investisseurs étrangers sont également autorisés à transférer librement à l'étranger les dividendes, les revenus salariaux, indemnités et épargnes des salariés expatriés.

La simplification d'un grand nombre de procédures administratives est également à mettre à l'actif de cette nouvelle loi.

C'est l'Economic Development Board of Madagascar (EDBM) qui se trouve au centre de ce dispositif. Cette structure est chargée notamment de promouvoir, de faciliter et d'accélérer l'approbation de tous projets d'investissements. Elle reçoit, traite et délivre les différentes pièces administratives nécessaires. Elle assiste également les investisseurs dans leur démarche et étudie les procédures administratives auxquelles sont assujetties les entreprises.

L'EDBM est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) soumis aux règles du Plan Comptable Général (PCG) en vigueur et trouve en son sein des représentants des différents ministères et collectivités publiques dont les activités ont des liens à la promotion des investissements à Madagascar.

L'EDBM joue également un rôle actif dans le cadre de l'amélioration du cadre juridique et fiscal des investissements. Il pourra émettre un avis préalable sur tous projets législatifs ou réglementaires susceptibles d'entraîner une modification du climat des investissements dans le pays. En même temps, il peut également prendre l'initiative de proposer aux autorités compétentes, des nouvelles dispositions législatives ou réglementaires.

Cette nouvelle structure joue également un rôle dans le règlement des litiges opposant les entreprises ou opposant les entreprises à l'Administration selon une procédure de médiation qu'elle établira.

En général, l'EDBM dispose d'un délai de vingt (20) jours calendaires au maximum pour traiter les dossiers qui lui sont soumis.

### II- La loi n° 2007-037 sur les Zones et Entreprises Franches à Madagascar

Il convient de rappeler d'abord que la zone franche est toute aire matériellement délimitée à l'intérieur de laquelle sont regroupées plusieurs entreprises franches et que les entreprises franches sont des entreprises à vocation d'exportation.

Les entreprises franches sont composées de trois (03) catégories :

1. les entreprises industrielles de transformation ;
2. les entreprises de services ;
3. les entreprises de productions intensives de base.

Le secteur des zones franches s'est développé à Madagascar depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 89-027 du 29 décembre 1989. Jusqu'à présent, il demeure un secteur générateur de ressources et d'emplois.

Néanmoins, la loi de 89 à fait son temps et doit faire l'objet de nombreuses adaptations. C'est l'objet de la loi n° 2007-037. Des simplifications de procédures douanières et fiscales s'imposent :

- suppression de la procédure d'agrément et remplacement par un système déclaratif auprès de l'EDBM ;
- libéralisation des opérations réalisées vers et en provenance des entreprises franches et des entreprises de droit commun ;
- sécurisation du mécanisme de remboursement du crédit, du TVA dû aux entreprises franches ;
- absence de quota dans l'emploi de la main d'œuvre étrangère, etc.

Beaucoup de facilités sont accordées à toute zone et entreprise franche selon la loi de 2007. Elle peut contracter des emprunts en devises à l'étranger, des emprunts en monnaie locale à Madagascar. Elle est également autorisée à ouvrir des comptes bancaires à l'étranger et des comptes bancaires en devises auprès des banques locales et peut acquérir des devises à Madagascar pour les opérations liées à son activité.

Toutefois, l'entreprise franche demeure soumise à l'obligation de rapatriement de ses recettes d'exportation dans un délai fixé par voie réglementaire.

Les zones franches bénéficient d'une exonération d'impôts sur les bénéfices des Sociétés et du minimum de perception pendant les quinze (15) premiers exercices de leur existence. Elles sont également autorisées à obtenir le remboursement de crédit de TVA résultant de l'excédent de TVA déductible sur la TVA collectée, et cela sur simple demande déposée avec la déclaration des TVA faisant apparaître ledit crédit.

Le remboursement du crédit du TVA doit être réalisé dans les soixante (60) jours de la date de réception de la demande par la Direction Générale des impôts.

Autant de facilités et de faveurs qui doivent inciter les investisseurs à venir nombreux travailler à Madagascar.

Ces mesures normatives demeureront cependant inefficaces si l'on n'y associe pas d'autres dispositions supérieures influentes sur le bon climat des affaires, tels que la bonne gouvernance à tous les niveaux, l'Etat de droit, la discipline, l'honnêteté et l'intégrité morale et politique, etc...

Des comportements qu'on ne peut pas toujours décrire mais qui doivent être considérés comme des règles naturelles s'imposant de plein droit à chaque citoyen.

Calvin RANDRIAMAHAFANJARY

## LA VISITE DE L'UNION EUROPEENNE - ACP A L'ASSEMBLEE NATIONALE DE MADAGASCAR

*«De prime abord, la diplomatie parlementaire est en vogue ces derniers temps. Elle fait aussi partie des activités de l'Assemblée nationale. Cette diplomatie parlementaire reste marquée dans cette première session ordinaire de la quatrième législature de la troisième République par la réalisation de plusieurs visites à l'étranger de délégations parlementaires malgaches. Vice-versa, l'Assemblée nationale en a reçu plusieurs en son sein, pour ne citer que l'arrivée tout récemment de la délégation UE-ACP dernièrement. L'Akon'ny Antenimierampirenena, dans la présente édition, voudrait marquer cette dernière, compte tenu de l'importance particulière de la coopération entre les deux assemblées».*

**B**rièvement, la diplomatie parlementaire se résume en gros aux termes de la coopération entre deux ou plusieurs assemblées de par le monde. L'Assemblée nationale a fixé un ordre du jour particulier le 30 Octobre 2007 dernier afin de recevoir en séance plénière la délégation de l'Assemblée parlementaire paritaire Union Européenne-Afrique Caraïbe Pacifique (UE-ACP). Elle est présidée par Madame Glenys KINNOCK.

D'une part, il importe de signaler que l'arrivée de la délégation UE-ACP a comme objectif de vérifier l'efficacité de l'accord de partenariat entre les deux chambres et d'en dresser un rapport.

D'autre part, la rencontre en séance plénière permet d'échanger et de débattre la manière dont-on pourrait améliorer la coopération déjà existante.

Monsieur Jacques SYLLA, Président de l'Assemblée nationale, a présidé la séance en faisant une brève historique de cette Institution de représentation nationale. En effet, l'Assemblée nationale était au début une Assemblée Constituante en 1958 qui était appelée à élaborer la nouvelle Constitution de Madagascar. Ce n'était qu'à partir du 02 octobre 1962 que la première législature d'une véritable Assemblée nationale a vécu le jour. La présente quatrième législature de la troisième République consacre principalement son attention particulière à veiller sur l'application efficiente du MAP (Madagascar Action Plan).



Madame Glenys KINNOCK, co-présidente de l'Assemblée parlementaire paritaire UE-ACP

Madame Glenys KINNOCK, présidente de la délégation de l'Assemblée parlementaire paritaire UE-ACP a sollicité qu'il y ait une délégation parlementaire malgache qui viendrait visiter l'Assemblée parlementaire paritaire lorsque celle-ci siégera. Nul n'est sans savoir que la première session de ladite Assemblée parlementaire paritaire UE-ACP se tient dans un pays de l'Europe membre de l'Union Européenne. Ainsi, la deuxième, selon la tradition, sera tenue dans un pays d'Afrique membre de l'ACP. C'est pourquoi, la dernière session a eu lieu à KIGALI Rwanda le 14 au 22 novembre 2007. Au titre de l'année 2008, la prochaine session se tiendra à Slovénie.

A savoir, l'Assemblée parlementaire paritaire UE-ACP com-

prend 600 membres et détient en son sein trois comités :

- Comité enseignement et éducation ;
- Comité aides et commerce ;
- Comité environnemental.

Ces Comités ont comme vocation de préparer les réunions de l'Assemblée parlementaire paritaire ainsi que les questions qui feront l'objet de discussion en Séance.

En outre, Madame Glenys KINNOCK, après sa rencontre avec Monsieur Jacques SYLLA, Président de l'Assemblée nationale, a salué la volonté de l'Assemblée nationale actuelle d'aller de l'avant et de mieux faire dans la concrétisation de la fonction législative malgré les quelques difficultés de moyens.



La délégation, accompagnant le Président de l'Assemblée nationale, au Palais de Tsimbazaza

Au même titre que les parlementaires malgaches, l'Assemblée parlementaire UE-ACP voudrait aussi suivre l'effectivité du MAP en se posant la question : «quelle est la contribution de l'Assemblée nationale malgache dans la réalisation de ce programme gouvernemental et comment peut-elle prendre part à la lutte contre la pauvreté»?

Le motif est que les parlementaires sont solidaires et qu'il faudrait s'entre aider dans cette noble mission.

Le débat en séance plénière s'est enchaîné avec bon nombre de questions qui ont été posées par les députés. L'application de l'Accord de Cotonou ou Lomé IV était en ce sens évoqué. Vu que cet Accord pèse lourd au niveau local et que la participation de la population mériterait d'être révisée. La délégation UE-ACP reconnaît que la procédure d'octroi d'aides demeure complexe et qu'elle importera d'être revue prochainement.

D'une manière définitive, le débat entre les parlementaires a trouvé un terrain d'attente que, communément, les parlementaires malgaches et ceux de l'Assemblée parlementaire UE-ACP surveillent de près l'application du MAP. C'est aux députés des deux chambres de collecter les données y afférentes et pour mettre en lumière les difficultés de l'application de ce programme et ce, de par le contrôle classique des députés sur les activités gouvernementales.

La raison en est que l'Union européenne a contribué à hauteur de 1500 milliards d'ariary pour la réalisation du MAP.

Quid de la situation des immigrés clandestins au niveau de l'Union européenne, la Présidente de la délégation a répondu à cette question que c'est un problème lié à la pauvreté. Le Parlement européen suit de près ce problème et qu'il faudrait impérativement le solutionner.

Après l'épuisement de l'ordre du jour en séance, la délégation UE-ACP a visité l'enceinte de l'Assemblée nationale.

**RAMANANA Mampody**

## LES TRAVAUX DE REHABILITATION

L'ambition de l'équipe de la nouvelle législature est de donner une nouvelle image de l'Institution.

Pour ce faire, il est important d'améliorer dans un premier temps les cadres de travail et des infrastructures d'accueil.

C'est ainsi que l'Assemblée nationale est engagée dans un vaste programme de réhabilitation du Palais de Tsimbazaza et du Centre d'accueil des députés.

Les travaux, ont été réceptionnés en février 2008.

**RAKOTOVAO Hanta**



Messieurs MAHAZAKA Clermont et RAKOTOARIVELO Mamy, membres du Bureau Permanent, visitant le chantier

## Les Députés de la quatrième législature



RASOANANO En Odoi Pierre  
ALADRA-MANGORO  
AMBATOINDRAZAKA



RUMBOH-HANISON  
ALADRA-MANGORO  
ANIPAPAFAPOLIA



RAKOTOARIMANA Patrice  
ALADRA-MANGORO  
ANDILAMENA



RAHARISON Francis Tamby  
ALADRA-MANGORO  
ANOSIBE ANALA



REDIAMANTSHAFRA Jean Paul  
ALADRA-MANGORO  
MORAMANGA



RETRAS Lembohely Rakoto Joseph  
AMORONI MANIA  
AMBATOINDRAHANA



RAKOTOMIRINA-HAPULANA Universitaire  
AMORONI MANIA  
AMBOISTRA



ANDRIAMBELOSO Bertrand  
AMORONI MANIA  
FANDIANA



RATSIMBAZAFY Béry Jacobin  
AMORONI MANIA  
MANANDRANO



RAHARINAVO Ambanistrandra  
ANALAMANGA  
AMBODRATRAO



RANDRIAMANANTEA Radojphi G.  
ANALAMANGA  
ANDRAMASINA



RANAVO Jérôme Martial  
ANALAMANGA  
ANIOZOROSE



RAVELONOSY Mary Tiana G.  
ANALAMANGA  
ANKAZOBÉ



RAKOTOMALALA Françoise Emile  
ANALAMANGA  
ANTANANARIVO AVARADRANO



RANDRIAMAHOLISO Lalaina Hervé  
ANALAMANGA  
ANTANANARIVO I



RAJAFAMBELA Antsohy Jacques  
ANALAMANGA  
ANTANANARIVO I



RAKOTOMAZAVA Joseph  
ANALAMANGA  
ANTANANARIVO II



RAKOTONDRAJADNA Aziz  
ANALAMANGA  
ANTANANARIVO II



RAKOTO MAHEFARINORO W.  
ANALAMANGA  
ANTANANARIVO III



RAKOTDARIVELO Mamy  
ANALAMANGA  
ANTANANARIVO III



RAKOTOMANGA Louis Bernard  
ANALAMANGA  
ANTANANARIVO IV



RANDRIAMANDIMBOSOA Felix Marie  
ANALAMANGA  
ANTANANARIVO IV



ANDRIAMA-EPAPARANY Olivier Donat  
ANALAMANGA  
ANTANANARIVO V



RAZOARIMHAJA Soilofontenaina  
ANALAMANGA  
ANTANANARIVO V



ANDRIANIAFIMAHATRATRA Sodio  
ANALAMANGA  
ANTANANARIVO VI



RAMAMBASON Jean de la Croix  
ANALAMANGA  
ANTANANARIVO VI



FAMAMONJISOA Benjamin  
ANALAMANGA  
ANTANANARIVO ATSIMONDRANO



RAHANTASOA Lydia Aimée Voikina  
ANALAMANGA  
MANJAKANDRIANA



MAHAZAKA Clément  
ANALANJEROFO  
FENERIVE EST



VELO Christian Nestor  
ANALANJEROFO  
MAROANTSETRA



SYLLA Jacques Régis  
ANALANJEROFO  
SAINTE-MARIE



MANANJARA Fidson  
ANALANJEROFO  
SONERANA IVONGO

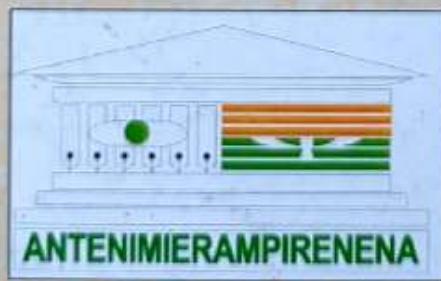


ZAFILAHY Rakotonandriely S.  
ANALANJEROFO  
VAVATERINA



ZAKARELY Boniface  
ANALANJEROFO  
Maroantsetra

Triés par région  
à suivre...



**ANTENIMIERAMPIRENENA MALAGASY**

BP 704 Tsimbazaza - Antananarivo

Tél : (261 20) 22 611 75

Site web : [www.assemblee-nationale.mg](http://www.assemblee-nationale.mg)